

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : M. CHAMBE Régis, Mme FAYET Nathalie, M. GUYOT Jean Luc, Mme CHARDON Monique, M. BUISSON Jean Luc, M. FAYOLLE Bruno, Mme GRANGE Mireille, Mme BUISSON Ghislaine, M. ESCALE Christian, Mme CHARVOLIN Annabelle, Mme GUYOT Dominique, M SANGOUARD Jérôme, Mme JOMAND Cécile, M CROZIER Benoit, M GOUTAGNY Raphaël, Mme MORLON Monique, M GUILLEMOT Jules, Mme RIBEIRO Carine, Mme ROQUE FALEIRO Gaëlle, Mme TISSEUR Simone, M RODRIGUEZ Gérard, M VERICEL François, Mme VINCENT Anne, M RIVOIRE Thomas, Mme CAREL Marianne, M FURNION Daniel.

Secrétaire : M. GUYOT Jean Luc.

Excusé : M. GUYON Marc.

1. Tarifs publics communaux

Monsieur le Maire présente au conseil le tableau des différents tarifs communaux. Il propose dans un premier temps de retenir une « stratégie » générale en ce qui concerne les variations à appliquer à ces tarifs. Après débat, l'assemblée convient de retenir une hausse d'environ 1 %, en respectant les besoins d'arrondir quand cela est nécessaire. Certains tarifs spécifiques (caution...) ne bougent pas. Concernant le camping, les tarifs étudiés en commission tourisme sont confirmés. Le tableau des tarifs retenus est joint au présent compte-rendu.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs publics communaux pour l'année 2021.

2. Acquisition de terrain

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Jean GUILLARME a vendu il y a quelques années des terrains lui appartenant, situés aux Hayes Ouest, à SEMCODA qui a ensuite fait réaliser un programme de 17 maisons mitoyennes par grappes dont la moitié a été vendu et l'autre moitié reste en location sociale.

Ses enfants sont actuellement propriétaires d'un tènement boisé attenant, que la commune souhaite conserver comme tel puisqu'il fait office d'écran végétalisé entre cet habitat groupé et le paysage lointain mais aussi vis-à-vis des voisins proches. Monsieur le Maire a proposé de leur acheter ce bois afin que la commune puisse en assurer l'entretien et le renouvellement nécessaires des essences au fil du temps. Ils l'ont accepté. Il s'agit de la parcelle cadastrée section N 542 d'une surface de 1 930 m². Le prix sera de 1 € le m².

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir le terrain tel que décrit ci-dessus.

3. Décision modificative : Travaux en régie

Charles ROBERT informe le conseil que chaque année, en fin d'exercice, on compile la totalité des travaux réalisés « en régie » par nos services techniques, qui contribuent à améliorer le patrimoine de la commune. A ce titre ils ont vocation à passer en investissement. Ils font donc l'objet d'une opération comptable qu'il convient de confirmer par une décision modificative.

Les travaux concernés sont les suivants :

• Trottoirs école publique :	4 355,25 €
• Agrandissement cimetière :	10 554,90 €
• Poulailier des jardins partagés :	4 288,88 €
• Village Nature réseau eaux pluviales :	8 864,00 €
• Village Nature réseau panneaux photovoltaïques :	15 064,56 €
• Enrochement la Rivoirolle (astronomie) :	3 364,25 €
• Trottoir chemin des Verpillières :	1 952,32 €
• Aménagements complémentaires CTM :	13 252,71 €
• Drakkar du Petit Pont :	<u>7 866,72 €</u>

TOTAL : 69 563,59 €

Ces sommes représentent l'ensemble des fournitures nécessaires à ces opérations. Les heures des agents ne sont pas comptabilisés.

SEANCE DU 3 DÉCEMBRE 2020

L'écriture comptable est la suivante :

Dépenses d'investissement : chapitre 040 :

- Article 2116 : 10 554,90 €
- Article 2118 : 4 288,88 €
- Article 21318 : 36 183,99 €
- Article 2151 : 9 671,82 €
- Article 21531 : 8 864,00 €
- Article 2111 : - 69 563,59 €

Recettes de fonctionnement :

- Article 7088 : - 69 563,59 €
- Chapitre 042 : + 69 563,59 €

Le conseil, à l'unanimité, adopte la décision modificative tel que décrite ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, Régis CHAMBE clos la séance à 22 h 30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 7 janvier 2021.

Régis CHAMBE,
Maire

